



COMMUNE DE ROBION

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 29 septembre 2020  
A 19h**

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué le 22 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Eden en raison du contexte sanitaire actuel lié au COVID 19, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Marie-José MONFRIN, Marc VALERO, Danielle MARROU, Laurent MARIANELLI, Monique JOANNY, Gwénaél LOUAISEL, Marie-José SCHREIDER, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marylise GEORGEN, Bernard BOUDOIRE, Corinne CABRERA, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Valérie MOUTTE, Bijan AZMAYESH, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD

Absente excusée : Christine ROCHER

Pouvoir de : Christine ROCHER à Danielle MARROU

Secrétaire de séance : Marie-José MONFRIN

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

### QUESTION N° 1 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix POUR (21 présents + 1 pouvoir) et 5 CONTRE (Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

**Approuve** le règlement intérieur du Conseil Municipal.

\*\*\*

### QUESTION N° 2 – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix POUR (21 présents + 1 pouvoir) et 5 CONTRE (Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

**Vote** les crédits, au budget principal tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Opération/ Art	Libellé	Montant	Opération/ Art	Libellé	Montant
57/202	Plan Local d'Urbanisme / Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	8 000,00			
113/2188	Police Municipale / Autres immobilisations corporelles	1 000,00			
130/2315	Place Jules Ferry / Installations matériel et outillage techniques	48 000,00			
020	Dépenses imprévues	- 57 000,00			
129/2313	Immeuble RITON / Constructions	- 40 000,00			
128/2313	Acquisition immobilière RITON / Constructions	40 000,00			
041/2112	Opérations patrimoniales / Terrains de voirie	1 000,00	041/1328	Opérations patrimoniales / Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - autres	15 000,00
041/2138	Opérations patrimoniales / Autres constructions	14 000,00			
	<b>Total</b>	15 000,00		<b>Total</b>	15 000,00

\*\*\*

### QUESTION N° 3 - REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 présents + 1 pouvoir),

**Approuve** les montants de participation pour les écoles maternelle et élémentaire pour l'année scolaire 2019/2020 selon le tableau suivant :

<b>ANNEE SCOLAIRE 2019/2020</b>			
<b>Ecoles</b>	<b>Effectifs en septembre 2019</b>	<b>Coût total de fonctionnement en 2019</b>	<b>Coût par élève</b>
Maternelle	162	228 980,47 €	1 413,46 €
Elémentaire	291	151 366,16 €	520,16 €

**Autorise** Monsieur le Maire, ou l'adjointe aux affaires scolaires, à signer les conventions destinées à régler les participations croisées de la commune de Robion avec les autres communes et tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

\*\*\*

#### **QUESTION N° 4 - PLAN DE RELANCE DU COMMERCE DE PROXIMITE - EXONERATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RESTAURANTS, CAFES ET DEBITS DE BOISSONS POUR L'ANNEE 2020**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (26 présents + 1 pouvoir),

**Décide** d'accorder une exonération de la redevance d'occupation du domaine public 2020 due par les commerçants suivants :

<b>Noms</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montants dû</b>
AU 160	160 avenue de Provence – 84440 ROBION	480,00 €
TDE Café de la poste	9 rue Joseph Faraud – 84440 ROBION	1 418,93 €
Bar des sports	59 Place St Roch – 84440 ROBION	440,00 €

\*\*\*

#### **QUESTION N° 5 - FONDS DE CONCOURS 2020**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (26 présents + 1 pouvoir),

**Approuve** les opérations suivantes sachant que le montant total subventionnable est de 283 472 € et que la subvention de LMV pour 2020 est de 121 956 € :

<b>Désignation des opérations subventionnées par LMV</b>	<b>Dépense subventionnée HT</b>	<b>Taux en %</b>	<b>Subvention de LMV 2020</b>
<b>Fonds de concours d'investissement</b>			
Extension du réseau de vidéo-protection (acquisition de cameras)	22 020 € HT	50 %	11 010 €
Travaux d'aménagements de voirie	65 852 € HT	50 %	32 926 €
Acquisition d'une structure modulaire pour l'école	75 600 € HT	45 %	34 020 €
Travaux halle de la gare	80 000 € HT	30 %	24 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>243 472 € HT</b>	<b>41.88 %</b>	<b>101 956 €</b>

Fonds de concours de fonctionnement			
Travaux de bâtiments	25 000 € HT	50 %	12 500 €
Travaux de voirie	15 000 € HT	50 %	7 500 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>40 000 € HT</b>	<b>50 %</b>	<b>20 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>283 472 € HT</b>	<b>43.02 %</b>	<b>121 956 €</b>

**Sollicite** une dérogation pour le commencement des travaux permettant d'entreprendre l'exécution des programmes précités et pour l'achat de matériels bénéficiant des fonds de concours avant signature de la convention et la réception de l'arrêté attributif de subvention ;

**Sollicite** la possibilité de demander, par avenant, l'ajustement du plan de financement sachant que les coûts mentionnés ci-dessus sont prévisionnels ;

**Autorise** Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

\*\*\*

#### **QUESTION N° 6 - INDEMNISATION REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS POUR 2019**

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix POUR (25 présents + 1 pouvoir) et 1 abstention (M MOLLIEUX),

**Décide** d'émettre un avis favorable sur le montant de base de l'IRL soit 2 297,45 € pour l'année 2019.

\*\*\*

#### **QUESTION N° 7 - DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix POUR (21 présents + 1 pouvoir) et 5 ABSTENTIONS (Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

Monsieur le Maire est le seul à s'être porté candidat.

**Est ainsi proclamé élu en tant que membre de la CLETC** : Monsieur Patrick SINTES.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la délibération, tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

\*\*\*

#### **QUESTION N° 8 - GROUPEMENT DE COMMANDES**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 présents + 1 pouvoir),

**Donne** un accord de principe au groupement de commandes pour l'acquisition de consommables et de produits d'entretien avec la communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse et les communes membres.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention correspondant au groupement de commandes et tous les documents y afférents.

\*\*\*

## QUESTION N° 9 - PROLONGATION D'UN AGENT EN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) SUITE PERIODE DE CONFINEMENT

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (26 présents + 1 pouvoir),

**Approuve** le renouvellement d'un recrutement d'un agent sous contrat Parcours Emploi Compétences.

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et ses éventuels renouvellements, à signer les actes correspondants et à mettre au budget les crédits correspondants.

\*\*\*

## QUESTION N° 10 - RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS EN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (26 présents + 1 pouvoir),

**Approuve** le recrutement de 2 agents sous contrat Parcours Emploi Compétences.

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et ses éventuels renouvellements, à signer les actes correspondants et à mettre au budget les crédits correspondants.

\*\*\*

## QUESTION N° 11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (26 présents + 1 pouvoir),

**Décide** d'adopter la modification du tableau des effectifs avec la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 15 octobre 2020,

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour la réintégration de l'agent, à signer les actes correspondants et à mettre au budget les crédits correspondants.

\*\*\*

## QUESTION N° 12 - MAJORATION DE LA REMUNERATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE NOMMES DANS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (26 présents + 1 pouvoir),

**Approuve** la mise en place de la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents nommés dans des emplois permanents à temps non complet :

- Considérant que le taux de majoration des heures complémentaires est de 10% pour chacune des heures complémentaires dans la limites du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25 % pour les heures suivantes.

	Taux de majoration à 10 %	Taux de majoration à 25%
Règle	Pour les heures accomplies jusqu'au 1/10 <sup>ème</sup> des heures de service afférentes à l'emploi à TNC	Pour les heures suivantes jusqu'à la durée de 35 heures hebdomadaires

**Autorise** Monsieur le Maire à inscrire au budget les crédits correspondants.

\*\*\*

### **QUESTION N° 13 - ACQUISITION DE TERRAIN - PARCELLE CADASTREE AK 148**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (26 présents + 1 pouvoir),

**Donne** son accord pour l'acquisition, au prix de 5 182.50 € de la parcelle cadastrée AK 148, d'une surface de 3 455 m<sup>2</sup>.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition,

**Dit** que l'Office Notarial de ROBION représentera la commune, et que l'ensemble des frais, notamment notariés, sont à la charge de la commune.

\*\*\*

**VU par Nous, Maire de ROBION, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.**

**Séance levée à 20 heures 45.**

ROBION, le 1er octobre 2020.  
Le Maire,  
Patrick SINTES.

